FICHE DE POSTE

SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE PECHE-PLAISANCE DE CORNOUAILLE

Service / Equipe : **Pôle plaisance – Port de Concarneau**

Adresse : Port de Concarneau
Résidence administrative : Concarneau

Fiche de poste validée par : X. RASSENEUR Directeur de la régie d'exploitation des ports de plaisance

Métiers repères: 6.1.1 à 6.1.5 de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 8 mars 2012 en vigueur

Dénomination du poste : **Agent portuaire**

Grade (s) concerné (s) : **Agent portuaire 1er échelon** en application de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 8 mars 2012 en vigueur

Contexte du poste :

Le syndicat mixte des ports de pêche plaisance de Cornouaille est l'autorité portuaire des ports de pêche-plaisance de Douarnenez, Audierne, Saint-Guénolé - Penmarc'h, Guilvinec - Léchiagat, Lesconil, Loctudy - Ile-Tudy, et Concarneau (partie Pêche – Plaisance).
Il a pour membres le Conseil départemental du Finistère, la Région Bretagne, les Communautés de communes Douarnenez Communauté, Pointe du Raz-Cap Sizun, Pays Bigouden sud et Concarneau Cornouaille Agglomération.
Il comprend une soixantaine d'agents permanents et des saisonniers.

Au sein du syndicat mixte, sous l'autorité hiérarchique du (de la) maitre de port de Concarneau, **l'agent portuaire** exerce ses fonctions dans le port de Concarneau.

Pour les besoins du service, il peut être amené à effectuer ses missions dans les autres ports de plaisance (Loctudy-Ile Tudy, Lesconil, Le Guilvinec Lechiagat, Douarnenez, Saint-Guénolé-Penmarc'h, Audierne…).

Il mène ses missions conformément aux modalités définies à l'échelle du Syndicat mixte (procédures, sécurité etc.)

Missions	Activités
Missions	**Activités**
Assurer l'accueil et l'information des usagers	• Accueillir, conseiller et informer les usagers et visiteurs • Recevoir et réguler les réclamations • Rédiger des courriers, le cas échéant • Indiquer les branchements • Rappeler les règles de sécurité • Participer et accompagner les actions d'animation du port
Gérer le placement et l'amarrage des bateaux	• Vérifier l'amarrage et la flottabilité des bateaux • Assurer l'encaissement des taxes et redevances d'amarrage, droits d'escale • Contrôler le stationnement des bateaux • Gérer l'affectation des mouillages (temporaire, saisonnier, après résiliation…) • Tenir à jour le logiciel plaisance
Effectuer la surveillance générale, l'entretien et la maintenance des installations portuaires	• Assurer le nettoyage et la maintenance technique courante des installations, selon le protocole de maintenance défini par le Pôle plaisance • Entretenir le matériel et les bâtiments portuaires, • Ramasser régulièrement les déchets flottants, • Assurer l'entretien des pontons, • Nettoyer et désinfecter les douches et sanitaires du port • Alerter le pôle Technique, la Police portuaire en cas de besoin, • Participer aux travaux réalisés en régie par les équipes du pôle technique. • Assurer le fonctionnement de la cale et l'aire de de carénage
Autres	• Toute autre activité nécessaire au bon fonctionnement du service public portuaire • Participation à des réunions, échanges inter ports ou inter-secteurs

Évolution possible :
Ces fonctions sont susceptibles d'évoluer en lien avec l'évolution de la Régie plaisance du syndicat mixte.

COMPÉTENCES

Connaissances et technicités professionnelles	Connaissance des navires de plaisance et du langage marin	2	Niveau requis à la prise de poste
	Connaissance des règles et consignes d'hygiène et sécurité	2	
	Connaissance de la règlementation portuaire	2	
	Anglais	2	
	Gestes de premiers secours	3	
	Logiciel de gestion portuaire et bureautique (word, excel)	2	
	Connaissance de la maintenance des installations portuaires	2	

Compétences transversales	Sens des responsabilités et du service
	Soucieux du respect des consignes de sécurité
	Disponibilité
	Polyvalent
	Qualités relationnelles et sens du contact
	Aptitudes à la gestion des conflits
	Rendre compte

Niveau 1	***Niveau 2***	***Niveau 3***	***Niveau 4***
Notions/Débutant	**Travail en semi autonomie/Qualifié**	**Maîtrise**	**Expertise**

Situation dans l'organisation
Supérieur hiérarchique : Maitre de port de Concarneau
Nombre total de personnes à encadrer : 0

Relations professionnelles	
Internes au Syndicat	Externes au Syndicat
Direction	Clients, usager, visiteurs
Pôle plaisance et police portuaire	élus
Pôle technique (régie travaux)	affaires maritimes, gendarmerie
Pôle ressources (notamment Régisseur)	
Responsable communication	

Conditions d'exercice	
Rythmes de travail	Temps plein ☒ Temps partiel ☐ taux : Horaires aménagés et décalés selon la nécessité du service Congés soumis aux contraintes d'exploitation Travail le weekend et les jours fériés suivant les périodes Congés partagés pendant les vacances scolaires
Contraintes particulières	Contrainte de service forte pendant la saison estivale (mi-juin à mi-septembre) Travail en intérieur et en extérieur pouvant être soumis aux intempéries
Environnement du poste de travail	Situation : RDC ☒ étage ☐ Accessibilité des locaux : ascenseur ☐
Exigences liées au poste de travail	Déplacements : Locaux ☒ régionaux ☐ nationaux ☐ internationaux ☐
Moyens matériels	Equipement informatique, ordinateur imprimante ☒ Photocopieur ☒ Téléphone ☒ Téléphone portable en pool ☐ Véhicule de service en pool ☒ *<u>Éléments nécessaires pour effectuer sa mission :</u>* *Permis B :* Oui ☒ Non ☐ *Utilisation du véhicule personnel pour les besoins du service :* Oui ☐ Non ☒ Permis bateau : Oui ☒ Non ☐